

# DELIBERATIONS

## REUNION DU 26 JUIN 2018

Le 19 juin 2018, convocation écrite adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue en mairie le 26 juin 2018 à dix-neuf heures trente.

-----  
Le 26 juin 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-René BOURON maire.

Présents : BOURON Jean-René, GUERRAZ Isabelle, RICHARD Claude, BLANC Georges, BOCHATON Philippe, METRAL Laure, CHESSEL Christelle, GUYOT Patricia, JACQUIER Séverine, GARNIER Laurent, CHESSEL Pascal.

Absents : POREE Elisabeth (pouvoir à Isabelle GUERRAZ), CALLOT Christian (excusé), VAUTRAVERS Claude, LIOTTA Cathy (excusée).

A été nommée secrétaire : Isabelle GUERRAZ.

La séance est ouverte à 19 heures 40.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **I – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VINZIER – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION TEMPS LIBRES 2222**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la dissolution du SIVOM Pays de Gavot et dans le souci d'assurer des services performants à la population, les communes de Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon et Vinzier se sont entendues afin de participer au financement des frais d'occupation des différents locaux mis à disposition, par la commune de Vinzier, pour l'association Temps Libres 2222, dans le cadre de ses activités de centre de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La commune de VINZIER applique un forfait de 4.50 € par heure d'occupation (chauffage, électricité, entretien ...). Le nombre d'heures d'occupation annuelle est de 1014 heures, ce qui représente un coût de 4 563 € à répartir par commune au prorata de la population INSEE de l'année n-1. Une nouvelle convention est proposée pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **II – AMENAGEMENT & SECURISATION DE L'ENTREE OUEST DE LA COMMUNE-RD 32- CONVENTION AVEC LA REGION AUVERGHE-RHONE-ALPES**

---

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 31 août 2017, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation des arrêts de bus dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de l'entrée ouest de la commune – RD32.

Par délibération n°1632 du 29 mars 2018, la Commission permanente du Conseil Régional a approuvé la convention de financement pour un montant de 43 115.25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les termes de la convention établie par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Monsieur le Maire précise que le chantier touche à sa fin. Il reste à réaliser le marquage au sol, la signalisation, la remise en service des feux tricolores et la réalisation des abris de bus. Une réserve a été émise quant aux enrobés sur une dizaine de mètres linéaires.*

### **III – CREPES & VOUS – EMBLACEMENT – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

---

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 13 décembre 2017, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'installation d'une crêperie ambulante, sur le parking situé entre la mairie et le Centre de Première Intervention, une fois par semaine, à titre expérimental. La gratuité a été proposée et retenue pour quelques mois.

Madame DELECOURT, gérante de « Crêpes et vous » est présente le mercredi de 16h30 à 21h. Il convient aujourd'hui de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 50 € pour l'année. Cette redevance sera révisable annuellement et payable d'avance.

### **IV – AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDEES AU COMPTABLE PUBLIC**

---

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit obtenir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité. Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites, commandements et actes subséquents. Cette autorisation générale au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus rapides.

Par délibération du 23 novembre 2015, le conseil municipal avait donné une autorisation permanente à Madame STALMACH, comptable à la Trésorerie d'EVIAN. Compte tenu de l'arrivée de Monsieur DEPEYRE, nouveau comptable, il est proposé aux membres du conseil municipal de lui renouveler cette autorisation permanente de poursuites à portée générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de donner à Monsieur DEPEYRE, comptable public une autorisation permanente de poursuites à portée générale.

### **V – OFFICE NATIONAL DES FORETS – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE LARRINGES**

---

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier des services de l'Office National des Forêts (ONF) concernant les coupes à assier en 2019 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 tel que présenté dans le tableau ci-annexé,

Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

Autorise Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

*Monsieur RICHARD a rencontré Monsieur LAVOYER, technicien ONF. La coupe d'éclaircie, prévue dans le plan de gestion, est effectivement à réaliser. Monsieur RICHARD rappelle que la commune ne peut intervenir auprès des particuliers qui pratiquent des coupes sur des parcelles d'une superficie inférieure à un hectare.*

### **VI – PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux diverses modifications intervenues au sein du personnel communal, le conseil municipal est appelé à adopter le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des effectifs joint à la délibération.

*Monsieur le Maire a accepté la démission présentée par Monsieur BECHET, intervenant à la maison de santé. Il précise qu'il ne sera pas procédé à son remplacement à la maison de santé. Toutefois, le poste est maintenu et pourrait permettre un renfort pour l'entretien de la salle polyvalente.*

## VII – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N °1

Le Conseil Municipal, vu le budget, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Principal et vote les virements de crédit suivants

DEPENSEES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé Chapitre / Article	Crédits votés
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>250.00 €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	250.00 €
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-250.00 €</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-250.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>

## VIII – MAISON DE SANTE – BAIL LOCATION & FIXATION DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'arrivée prochaine à la Maison de Santé de Madame Mandy TREHEUX, orthophoniste. Cette dernière occupera le dernier bureau disponible.

Le conseil municipal est appelé à fixer le montant du loyer et à autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location avec Madame TREHEUX, tel qu'il sera établi par Maître VAILLANT, notaire à EVIAN-LES-BAINS, aux mêmes conditions que les baux actuellement en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe le prix de la location mensuelle, hors charges, à 9.41 € Hors Taxes le mètre carré et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir avec Madame Mandy TREHEUX, tel qu'il sera établi par Maître VAILLANT.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Local au-dessus de la salle polyvalente

Une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation avec une remise des offres fixée au 12 juillet 2018 à 12H00.

### - Travaux routiers annuels

Un ordre de service a été donné à l'entreprise EUROVIA pour des interventions, notamment chemin du Caizin et sur le secteur de Ripacoli.

### - Alarme anti incendie et anti intrusion à l'école

L'alarme est opérationnelle. Une formation pour les enseignants et le personnel non enseignant sera réalisée à la rentrée de septembre.

### - Chauffage aux vestiaires du stade

L'avis de l'expert est en attente. Le chauffage devrait être remplacé par un système de chauffage électrique. L'isolation du bâtiment sera à envisager.

- Fauchage des bords de route

Monsieur RICHARD signale que Monsieur GIRARD-DESPROLET interviendra la semaine prochaine. Monsieur CHESSEL et Madame JACQUIER font état de haies de particuliers gênantes pour la visibilité (Chez Desbois et au carrefour de la route de la Touvière et du chemin de Pugny). Les propriétaires seront contactés.

- Travaux du SYANE – Eclairage public

Monsieur RICHARD fait part des travaux qui seront engagés suite au diagnostic d'éclairage public réalisé par le SYANE : changement à l'automne des luminaires et des armoires électriques sur le secteur de Cré Bouché dans un premier temps et installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des armoires électriques de la commune. Il précise que la baisse de l'intensité lumineuse ne peut être effectuée à partir des armoires électriques, la régulation doit se faire lampe par lampe.

- Développement du très haut débit

En attente du dépôt du permis de construire par le SYANE. Le local pourrait être implanté en limite de propriété et le sens du bâtiment inversé afin de ne pas compromettre une extension éventuelle du terrain de football.

- Travaux à venir

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Les services communaux vont être très sollicités pour ce dossier. Monsieur GARNIER s'étonne que ces travaux ne soient pas pris en charge par le SDIS qui dispose de personnel compétent en la matière.

- Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère Personnel (RGPD)

Ce dossier sera mutualisé dans le cadre de la CCPEVA. Monsieur BOCHATON demande si les associations pourraient bénéficier des conseils du prestataire retenu par la CCPEVA. Monsieur le Maire transmettra la sollicitation à la CCPEVA.

- Plan climat énergie territorial

Dossier mutualisé au niveau de la CCPEVA.

Monsieur le Maire

Rappelle aux membres de l'assemblée le concert de FA BEMOL le 7 juillet prochain, sous chapiteau (repli possible à la salle polyvalente en cas de pluie). Une petite restauration sera proposée par l'épicerie Proxi.

Indique que le repas des seniors a été fixé au 28 avril 2019.

Fait part de la demande des Jeunes Agriculteurs d'organiser leur concours annuel à Larringes le 2 septembre. Les membres du conseil municipal y sont favorables.

A relancé auprès des services de la CCPEVA le dossier des marais sous le Château.

- Cérémonie Commémoration guerre 14/18

La cérémonie sera orchestrée par Monsieur Daniel DEMOL, membre de l'Union Locale des Anciens Combattants des Associations Patriotiques et Amies. Monsieur le Maire sollicite des membres du conseil municipal pour participer à l'organisation de la cérémonie. Mesdames METRAL, GUYOT, GUERRAZ et Messieurs GARNIER, BOCHATON, BLANC, RICHARD seront présents.

Un dispositif de sécurité identique à celui de la foire sera mis en place.

Monsieur le Maire précise que la labellisation du Ministère officialisant la manifestation a été reçue.

- Rentrée scolaire

Monsieur le Maire indique que les services départementaux de l'éducation nationale ont accordé la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, dérogation accordée pour les trois années à venir.

Madame METRAL a précisé qu'un comptage des élèves serait effectué le jour de la rentrée scolaire de septembre. Si les effectifs sont suffisants, le maintien de la classe pourrait être envisagé. Il n'y a toutefois qu'un seul poste d'enseignant en réserve pour trois écoles concernées (Orcier, Le Lyaud, Larringes), sachant que la priorité sera donnée à la plus petite école (Orcier).

Monsieur le Maire rappelle que le préavis pour dénoncer le contrat du bâtiment modulaire est de deux mois.

Monsieur CHESSEL a indiqué que les conteneurs chemin de Pugny étaient en mauvais état. Il suggère d'en rajouter compte tenu de la population croissante dans le secteur. Par ailleurs, il évoque des problèmes d'incivilité aux abords de la bibliothèque. Monsieur le Maire a indiqué qu'un signalement aux gendarmes serait fait.

Madame GUYOT fait état du problème récurrent de la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du village (route de la fruitière). Monsieur le Maire se charge de solliciter les services de la gendarmerie pour des contrôles plus fréquents. Madame METRAL souhaiterait que le panneau de limitation de vitesse à 30 kilomètres/heure installé au niveau du café de la place, soit déplacé à l'entrée sud du village. Au niveau du carrefour route de la fruitière et chemin de Gotay, un marquage au sol sera réalisé après la réfection de la chaussée par le Conseil Départemental.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 11 septembre 2018 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.